



Rompre un contrat inexistant

Par **PumpkinQueen**, le **12/05/2024** à **23:05**

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis en CDD depuis le 22 avril mais je n'ai toujours pas signé de contrat de travail. Je souhaite mettre fin à ce contrat, inexistant du coup, à la fin de ma période d'essai d'1 mois (le contraste entre mon entretien d'embauche et la réalité est trop important, à la limite de la malhonnêteté).

Comment puis-je rompre un contrat qui n'existe pas ?

Par avance je vous remercie de vos réponses, belle journée à vous.

Par **PumpkinQueen**, le **13/05/2024** à **02:00**

Un contrat m'a été soumis, 5 jours après ma prise de poste, avec un salaire plus bas que prévu.

J'ai prévenu les RH du problème et j'attends un nouveau contrat depuis 10 jours maintenant.